

Département des Pyrénées-Orientales
 Arrondissement de Prades
EXTRAIT
 du registre des délibérations du Conseil
 de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
 Séance du lundi 9 avril 2018

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (33) : Jean Pierre INGLES, Pierre RIU, Michel GARCIA, Michel POUDADE, Jean Louis DEMELIN, Antoine TAHOCES, Jean Pierre ABEL, Philippe LOOS, Jean Louis LACUBE, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Michel SARRAN, Pascal TISSANDIER, Martine PIERA, Frédéric BES, Jean Luc SEGUY, Michel SANTANACH, Alain BOUSQUET, Jean Pierre ASTRUCH, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jacky COLL, Stéphane GAUMOND, Pierre BATAILLE, Daniel GOMES, Katell MATET ; Yves DOURLIACH (procuration à Antoine Tahoces) , Marie Jeanne RIVOT (procuration à Jean Louis DEMELIN), Gorges VICENS (procuration à Michel Garcia), Françoise MARTIN (procuration à Jean Pierre Abel), Michel RIFF (procuration à Martine Piera), Lilian OLIVE (procuration Michel Poudade), Carole BRETON (procuration à Pascal Tissandier)

Membres n'ayant pas pris à la délibération :

Autres présents : Michel Batlo, Jean Philippe Bonaure, Mathieu Altadill, Esther Moquet, Brigitte Pouveau

Date de convocation : 30 mars 2018

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet: Mise à jour du tableau des effectifs.

Le Lundi 9 avril 2018 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président propose de mettre à jour le tableau des effectifs de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes à compter du 9 avril 2018,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le budget de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de l'établissement à la date de ce jour,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante:

- adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 9 avril 2018

Emplois	Service	Cadres d'emplois	GRADE	Quotité	Nombre
Directeur général des services	Administratif	Ingénieur territorial		35/35ième	1
Chargée de projets	Administratif	Technicien territorial	technicien principal de 2ème classe	35/35ième	1
Agente chargée d'animation et du social	Administratif	Adjoint administratif	adjoint administratif territorial	16/35ième	1
Agente comptable	Administratif	Adjoint administratif	adjoint administratif principal de 2ème classe	35/35ième	1
Chargée de communication- Régisseuse de recettes	Administratif	Adjoint administratif		35/35ième	1

Chargé(e) de communication	Administratif	Adjoint d'animation	adjoint territorial d'animation	35/35ième	1
Responsable du service scolaire	Administratif	Rédacteur	rédacteur	35/35ième	1
Agente d'accueil	Administratif	Adjoint administratif		35/35ième	1
Gestionnaire des ressources humaines	Administratif	Adjoint administratif	adjoint administratif principal de 1ère classe	35/35ième	1
Responsable des marchés publics	Administratif	Rédacteur	rédacteur principal de 1ère classe	35/35ième	1
Chargé de développement	Administratif	Attaché		35/35ième	1
Responsable du service ordures ménagères	Ordures Ménagères	Attaché territorial		35/35ième	1
Ambassadeur de tri	Ordures Ménagères	Adjoint technique		35/35ième	1
Chef d'équipe -service ordures ménagères	Ordures Ménagères	Agent de maîtrise	agent de maîtrise	35/35ième	1
Agent technique polyvalent de déchèteries	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique territorial	35/35ième	1
Agent de collecte d'ordures ménagères	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique ou adj. technique principal de 2 ^{ème} classe ou adj. technique principal de 1 ^{ère} classe	35/35ième	2
Agent technique polyvalent de déchèteries	Ordures Ménagères	Agent de maîtrise	agent de maîtrise	35/35ième	1
Agent de collecte d'ordures ménagères	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique territorial	35/35ième	1
Agente technique polyvalente de déchèteries	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique territorial	35/35ième	1
Gestionnaire chargée de l'exploitation des déchèteries	Ordures Ménagères	Adjoint administratif	adjoint administratif territorial	35/35ième	1
Agent de collecte d'ordures ménagères	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique territorial	35/35ième	1
Agent de collecte d'ordures ménagères	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère classe	35/35ième	1
Agent de collecte d'ordures ménagères	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère classe	35/35ième	1
Agent technique - mécanicien	Technique	Adjoint technique	adjoint technique territorial	35/35ième	1
Responsable technique	Technique	Adjoint technique	adjoint technique territorial	35/35ième	1
Agent technique - Responsable des pisteurs-secouristes	Technique	Adjoint technique	adjoint technique principal de 2ème classe	35/35ième	1
Gestionnaire des sentiers de randonnée	Technique	Adjoint technique	adjoint technique territorial	35/35ième	1
Agent technique chargé de l'entretien des bâtiments	Technique	Adjoint technique	adjoint technique principal de 2ème classe	35/35ième	1
Agent technique - mécanicien	Technique	Adjoint technique	adjoint technique principal de 2ème classe	35/35ième	1

Agente chargée d'entretien des surfaces et des sentiers de randonnée	Technique	Adjoint technique	adjoint technique territorial	25/35ième	1
Responsable des Infrastructures	Technique	Technicien territorial		35/35ième	1
Coordinateur réseau médiathèques	Culturelle	Assistant de conservation	Assistant de conservation	35/35ième	1
<u>SERVICE SCOLAIRE</u>					
Auxiliaire de puériculture	Scolaire	Auxiliaire de puériculture territorial		35/35ième	2
Directrice ASLH	Scolaire	Animateur territorial		35/35ième	2
Directrice adjointe ASLH	Scolaire	Adjoint d'animation territorial		35/35ième	1
Animatrice	Scolaire	Adjoint d'animation territorial		35/35ième	1
Agent d'animation	Scolaire	Adjoint d'animation territorial		33/35ième	1
Agent d'animation	Scolaire	Adjoint d'animation territorial		8/35ième	1
Agent d'animation	Scolaire	Adjoint d'animation territorial		35/35ième	1
Agent d'animation	Scolaire	Adjoint d'animation territorial		35/35ième	1
Agent d'animation	Scolaire	Adjoint d'animation territorial		32/35ième	1
Directrice de crèche	Scolaire	Educateur territorial de Jeunes Enfants		35/35ième	1
Agent administratif-Coordnatrice Caf	Scolaire	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	35/35ième	1
Agent Spécialisée des Ecoles Maternelles	Scolaire	Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles	34/35ième	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	25/35ième	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	22/35ième	1
Agent administratif, service scolaire et chargée des marchés publics	Scolaire	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2ème classe	30/35 ^{ième} A, temps partiel 80% de 35/35ième	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	24/35ième	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	24.5/35ième Temps partiel 70%	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	28/35ième	1

Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	30/35ième	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	29/35ième	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	32/35ième	1
Agent d'animation	Scolaire	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	32/35ième	2
Auxiliaire de puériculture	Scolaire	Agent social territorial	Agent social	35/35ième	1
Auxiliaire de puériculture	Scolaire	Agent social territorial	Agent social	32/35ième	1
Agent Spécialisée des Ecoles Maternelles	Scolaire	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles	35/35ième	2
Agent Spécialisée des Ecoles Maternelles	Scolaire	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles	33.60/35ième	1
Auxiliaire de puériculture Directrice adjointe de crèche	Scolaire	Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	35/35ième	2
Directrice de crèche	Scolaire	Educateur territorial de Jeunes Enfants	Educateur de Jeunes Enfants	35/35ième	1

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'adopter le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessus et arrêté à la date du 9 avril 2018,
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
La Llagonne, le 9 avril 2018.

Jean Louis DEMELIN,
Président.



Demelin

Délibération envoyée en préfecture le 10 avril 2018
Accusé de réception le 10 avril 2018